

Impacts de modifications en matière d'indexation

Remarque méthodologique : Les impacts d'une modification de l'indexation des salaires et allocations sont toujours étroitement liés aux hypothèses en matière d'évolution de l'indice-santé. Certes, la hauteur de l'évolution annuelle joue évidemment un rôle, mais le profil intra-annuel aussi. Des conclusions absolues sont donc impossibles ; elles sont toujours contingentes.

Pour être transparent, le lecteur trouvera en annexe la transposition des évolutions annuelles proposées par le Bureau fédéral du Plan dans ses Perspectives de juin 2025 en profils en cours d'année (= hypothèse de travail).

L'inflation dans les Perspectives du Bureau du Plan de juin 2025

	2025 (e)	2026 (p)	2027 (p)	2028 (p)	2029 (p)
IPC	2,4	1,3	2,4	1,8	1,7
Indice santé	2,6	1,4	2,3	1,8	1,7

L'annualisation de l'indexation ?

L'idée est ici d'imposer à tous les secteurs une indexation au 1er janvier. Cela ne changera rien ou pas grand chose (cela dépendra des modalités) pour les secteurs qui sont déjà à ce régime. Mais les autres seront impactés. Voici l'estimation des impacts pour les secteurs public et assimilés sur base, rappelons-le, des hypothèses quand à l'évolution de l'indice-santé données en annexe.

Le tableau suivant montre pour commencer l'évolution des salaires bruts avec les règles en vigueur.

Évolution des salaires bruts – règles en vigueur – janvier 2025 = 100 – secteurs public et assimilés *Franchissement le l'indice-pivot (orange) et Indexation effective (vert)*

	2025	2026	2027	2028	2029
1	100,00	102,00	104,04	106,12	108,24
2	100,00	102,00	104,04	106,12	108,24
3	102,00	102,00	104,04	106,12	108,24
4	102,00	104,04	104,04	108,24	108,24
5	102,00	104,04	104,04	108,24	110,41
6	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
7	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
8	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
9	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
10	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
11	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
12	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41
Moyenne	101,67	103,53	105,25	107,71	109,69
2025=100	100,00	101,83	103,53	105,95	107,89

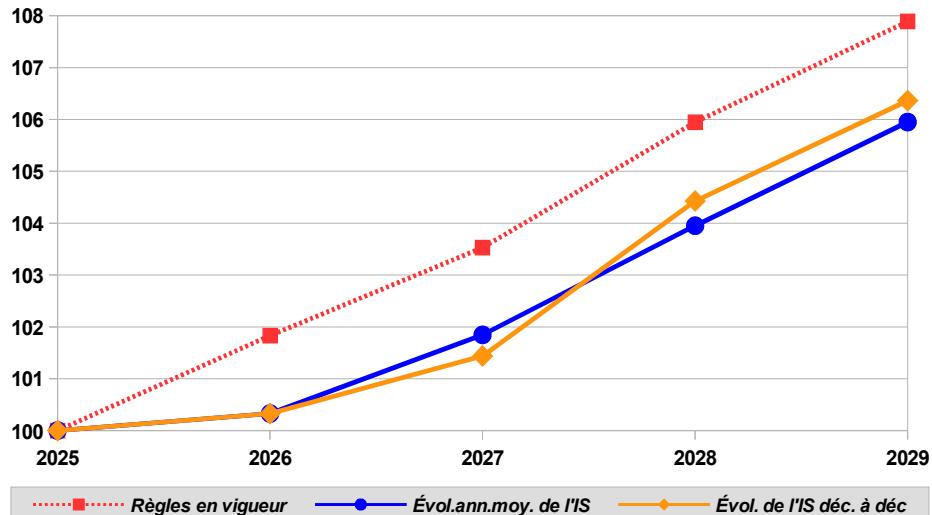
Si l'Arizona devait décider d'une annualisation de l'indexation des salaires en début d'année, deux questions importantes se posent :

- quelle est la date de mise en œuvre ? ; l'hypothèse est ici faite que le gouvernement suspendrait les indexations prévues en 2026 – une telle disposition pourrait être votée sans souci d'ici la fin de l'année – pour instaurer le nouveau système au 1er janvier 2027 ;
- quelle est la référence choisie pour l'indexation ? ; deux hypothèses ici :
 - les salaires sont indexés sur base de l'évolution de la moyenne annuelle de l'indice-santé lissé (t-1/t-2)
 - les salaires sont indexés sur base de l'évolution de l'indice-santé lissé entre décembre -2

et décembre -1.

Le graphique ci-après montre l'évolution des salaires bruts entre 2025 et 2029 (moyennes annuelles) sous trois hypothèses d'indexation.

*Évolutions annuelles du salaire brut – 3 hypothèses d'indexation – secteurs public et assimilés
2025=100 (IS = indice-santé lissé)*



Deux observations majeures :

- une fois le choc de 2026 absorbé (aucune indexation en cours d'année en attendant la mise en place de l'annualisation au 1er janvier 2027), l'évolution des salaires reprend son cours, mais à un niveau inférieur ;
- tendanciellement la référence choisie pour indexer les salaires ne change pas grand chose.

Notons qu'une question d'équité se pose pour les salariés qui devraient voir leurs salaires indexés au 1er janvier 2026 parce que déjà soumis à ce système. Les priver de cette indexation reviendrait à les priver de tout ajustement pendant 2 années entières alors que tous les autres salariés auront été indexés au moins une fois en 2025.

Quand une indexation intervient en cours d'année le net évolue, en l'absence d'indexation des barèmes fiscaux, moins que le brut. Illustrons cela avec le salaire médian de 4.000 € bruts/mois (estimation au 1er janvier 2025). Voici ce qu'est devenu le net suite à l'indexation intervenue en mars 2025. NB : Personne isolée = isolée au sens fiscal.

Évolutions du brut et du net pour un salaire médian – 2025 – secteurs public et assimilés

		Personne isolée	Avec 2 enfants
Au 1er janvier 2025	Brut	4.000,00 €	4.000,00 €
	Net	2.594,11 €	2.728,11 €
Au 1er mars 2025	Brut	4.080,00 €	4.080,00 €
	%	2,00%	2,00%
	Net	2.627,47 €	2.761,47 €
	%	1,29%	1,22%

Par contre, si une indexation intervient au 1er janvier, le net et le brut évoluent de concert pour autant que les formules d'indexation correspondent. Notons à cet égard que, quel que soit l'éventuel nouveau système mis en place, il serait cohérent de prendre l'indice-santé (lissé) pour indexer les barèmes fiscaux plutôt que l'IPC.

Si on prend l'hypothèse d'une augmentation du net de 1,25% pour chaque indexation du brut de 2%, voici comment progressent le brut et le net – dans le secteur public – sous les trois hypothèses

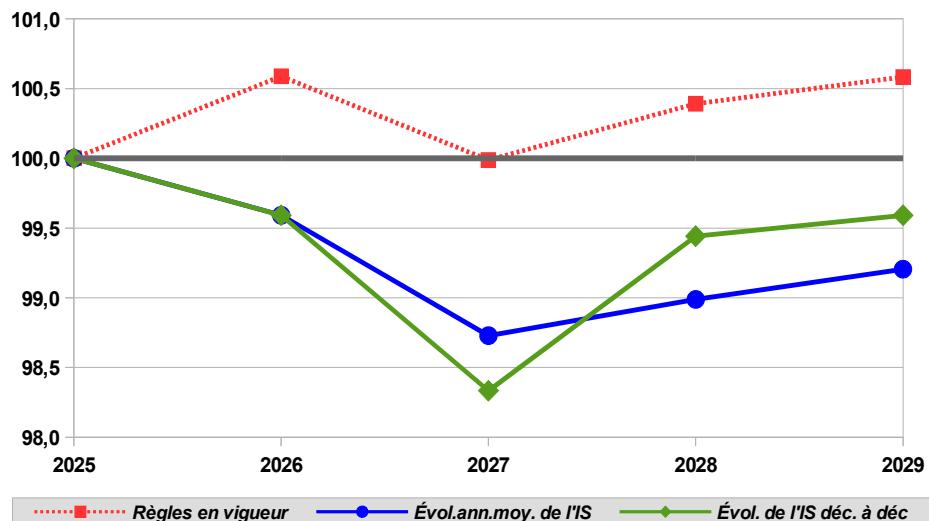
retenues. Les évolutions relatives du net sont un peu plus favorables.

*Évolutions annuelles du brut et du net à prix courants – 3 hypothèses d'indexation
2025=100 (IS = indice-santé lissé)*

		2025	2026	2027	2028	2029
Règles en vigueur	Brut	100,00	101,83	103,53	105,95	107,89
	Net	100,00	101,89	103,72	106,01	108,02
Évol.ann.moy. de l'IS	Brut	100,00	100,33	101,85	103,95	105,95
	Net	100,00	100,89	102,41	104,53	106,54
Évol. de l'IS déc. à déc	Brut	100,00	100,33	101,44	104,43	106,36
	Net	100,00	100,89	102,00	105,01	106,95

Le graphique ci-dessous montre les évolutions du salaire net réel (= déduction faite de l'augmentation des prix) sous les 3 modalités d'indexation. Il y a, bien sûr, une perte de pouvoir d'achat en cas d'annualisation et celle-ci. Toujours sur base des hypothèses détaillées ci-dessus et si on considère un revenu annuel net de 30.000 € en 2025, la perte cumulée de pouvoir d'achat serait en cas d'annualisation d'environ 1.450 € sur la période 2026-2029.

*Évolutions annuelles du salaire net réel – 3 hypothèses d'indexation – secteurs public et assimilés
2025=100 (IS = indice-santé lissé)*



Un saut d'index pour les prestations sociales ?

Le tableau ci-après propose une estimation du gain budgétaire annuel d'ici 2029 s'il y avait un saut d'index pour les prestations sociales en 2026, toujours sur base des hypothèses détaillées ci-dessus.

Évolution des prestations sociales en espèces avec et sans saut d'index en 2026 – milliards €

	2025	2026	2027	2028	2029
Perspectives du BfP	114,2	116,1	119,5	123,3	127,0
Si saut d'index en 2026	114,2	114,6	117,3	120,9	124,5
Gain budgétaire brut	0,0	-1,5	-2,1	-2,4	-2,5

Les pensions à elles seules représenteraient environ 65% de ces économies en 2029.

Attention : il s'agit d'une estimation ex-ante. Sans prétendre calculer – cela relève de l'expertise du Bureau fédéral du Plan – les effets ex-post, une estimation prudente des pertes de recettes fiscales et parafiscales intégrant les effets de premier tour (baisse des recettes fiscales sur les prestations sociales – surtout les pensions – et conséquences de la baisse de la consommation) conduit à une diminution de plus ou moins 0,9 milliard en 2029, laissant un "bénéfice" net pour le seul niveau fédéral d'environ 1,6 milliard plutôt que 2,5 milliards.

Impacts sur la masse salariale d'une annualisation de l'indexation ?

Tenant compte des hypothèses d'inflation détaillées ci-dessus, voici comment évoluerait la masse salariale brute (concept PIB) sur base des trois mêmes hypothèses d'indexation.

NB : Les cotisations prises en compte ici sont les cotisations de base.

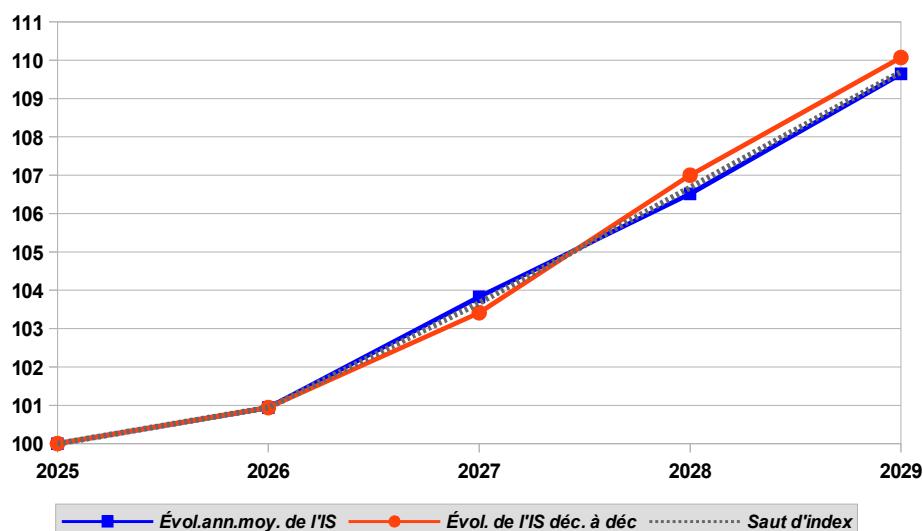
*Évolutions de la masse salariale, du coût salarial et des cotisations totales – 3 hypothèses d'indexation
masse salariale concept PIB – en milliards €*

		2025	2026	2027	2028	2029
Avec les règles en vigueur	Masse salariale brute	233,6	239,3	246,3	253,4	260,6
	Coût salarial	290,6	297,6	306,3	315,2	324,2
	Cotisations totales	86,8	88,9	91,5	94,1	96,8
Annualisation – réf. = moyenne annuelle	Masse salariale brute	233,6	235,8	242,6	248,8	256,2
	Écart	0,0	-3,4	-3,7	-4,6	-4,4
	En %	0,0%	-1,4%	-1,5%	-1,8%	-1,7%
	Coût salarial	290,6	293,4	301,8	309,6	318,7
	Écart	0,0	-4,3	-4,6	-5,7	-5,5
	Cotisations totales	86,8	87,6	90,1	92,4	95,2
Annualisation – réf. = décembre	Écart	0,0	-1,3	-1,4	-1,7	-1,6
	Masse salariale brute	233,6	235,8	241,6	250,0	257,2
	Écart	0,0	-3,4	-4,6	-3,4	-3,4
	En %	0,0%	-1,4%	-1,9%	-1,3%	-1,3%
	Coût salarial	290,6	293,4	300,6	311,0	319,9
	Écart	0,0	-4,3	-5,8	-4,2	-4,2
	Cotisations totales	86,8	87,6	89,8	92,9	95,5
	Écart	0,0	-1,3	-1,7	-1,3	-1,3

En termes nominaux, la masse salariale brute diminuerait d'environ 3,9 milliards en moyenne par an au cours de la période de 2026 à 2029, soit environ -1,5% ; ce serait un peu plus si la référence de l'indexation annualisée était l'évolution annuelle moyenne de l'indice-santé et un peu moins si la référence était l'évolution de décembre -2 à décembre -1.

Dernière information : de facto, il n'y a pas de grandes différences d'impacts par rapport à un saut d'index classique comme le montre le graphique suivant.

Évolutions du brut – trois changements en matière d'indexation – 2025=100 – (IS = indice-santé lissé)



Sources : Bureau fédéral du Plan, NBB.Stat et StatBel – Calculs et estimations propres

ANNEXE

Évolution de l'indice-santé – hypothèse de travail – 2025-2029

	2025	2026	2027	2028	2029
1	135,5	138,0	139,5	141,9	144,5
2	135,8	138,1	139,7	142,1	144,7
3	135,9	138,2	139,9	142,3	144,9
4	134,8	136,9	140,1	142,5	145,0
5	134,5	136,6	140,3	142,7	145,2
6	135,0	137,0	140,5	143,0	145,4
7	135,6	137,4	140,7	143,2	145,6
8	135,6	137,4	140,8	143,4	145,8
9	135,3	136,9	141,0	143,6	146,0
10	135,8	137,3	141,2	143,9	146,2
11	135,9	137,3	141,4	144,1	146,4
12	136,3	137,6	141,6	144,3	146,6
Moyenne	135,50	137,39	140,56	143,08	145,52
%	2,6%	1,4%	2,3%	1,8%	1,7%